

## Fiche d'inscription

annexe 1  
année universitaire 2026/2027

### Admission en

1e année     2e année     3e année     4e année     5e année

CE²A / CFPI     FLEA     parcours Art.image

double cursus (second cycle université)  
(pour les doubles cursus, il y a une double inscription à effectuer auprès de l'université)

Site :  Dunkerque     Tourcoing

### RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS CONCERNANT L'ÉTUDIANT·E

Etat civil renseigné sur votre pièce d'identité \* :

nom (en capitales) :

nom de naissance :

prénom(s) :

femme     homme

né(e) le :

à :

pays :

nationalité :

n° sécurité sociale :

adresse étudiant(e) :

tél. fixe :

portable :

e-mail :

\*Un formulaire de demande d'utilisation d'un prénom usuel au sein de l'école - y compris du genre - est disponible auprès de l'administration, n'hésitez pas à le demander.

### RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS CONCERNANT LES PARENTS

#### CONTACT 1

nom (en capitales) :

prénom :

profession :

adresse :

tél. fixe :

portable :

e-mail :

#### CONTACT 2

nom (en capitales) :

prénom :

profession :

adresse (si différente) :

tél. fixe :

portable :

e-mail :

## NIVEAU D'ÉTUDES

Êtes-vous titulaire du baccalauréat ?  OUI  NON

Série du baccalauréat : .....

Option : .....

Année d'obtention : .....

Lieu d'obtention : .....

en France, précisez le département : .....

à l'étranger, précisez le pays : .....

Mention du baccalauréat :

passable  assez bien  bien  très bien

Si nouveau BAC depuis 2021

Spécialité 1 : .....

Spécialité 2 : .....

N° INE (uniquement pour les étudiants français) :

Êtes-vous titulaire d'une équivalence de Baccalauréat ?

OUI  NON

Type équivalence : .....

Date et signature :

Êtes-vous titulaire d'un diplôme d'enseignement supérieur? ( indiqué uniquement le plus haut obtenu)

OUI  NON

Type diplôme : .....

Option : .....

Année d'obtention : .....

Lieu d'obtention : .....

en France, précisez le département : .....

à l'étranger, précisez le pays : .....

Avez-vous effectué une année de classe préparatoire aux écoles d'arts ?

OUI  NON

Si oui indiquez :

l'année : .....

le nom de l'établissement : .....

le lieu : .....

## SITUATION ANNÉE 2025 - 2026

scolarisé·e

Nom de l'établissement : .....

Localisation : .....

Classe ou Niveau : .....

Filière ou spécialité : .....

Validation de l'année  OUI  NON

non scolarisé·e

## Droits d'inscription / Dossier administratif

## annexe 2

année universitaire 2026/2027

## **MONTANTS DES DROITS D'INSCRIPTION**

### **1ère,2ème et 3ème année :**

étudiant·es boursier : exonéré·es  
étudiant·es non boursier·ères : 700€  
étudiant·es hors UE : 850€

## 4ème et 5ème année :

étudiant·es boursier : exonéré·es  
étudiant·es non boursier·ères : 650€  
étudiant·es hors UE : 800€

étudiant·es en classe FLEA : 3800€

**étudiant·es en CE2A/CFPI** : 500€ (ou 1500€ si bénéficiaire d'une aide institutionnelle)

## MODALITÉS DE PAIEMENT

## Boursiers et non boursiers

Versement par carte bancaire, chèque libellé à l'ordre de ESÄ NPDC DUNKERQUE TOURCOING, ou virement bancaire (nous demander le RIB, une preuve de virement sera à joindre au dossier).

## **Hors UE et FLEA**

Versement par carte bancaire ou virement bancaire (nous demander le RIB, une preuve de virement sera à joindre au dossier).

## DOSSIER ADMINISTRATIF

### **Pièces à joindre au dossier d'inscription**

- le montant des droits d'inscription
  - la fiche d'inscription (page 1 et 2) complétée, datée et signée
  - 1 photo au format identité (pas de photocopies), ou digitalisée/numérique si envoi du dossier par mail
  - une attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile dans le cadre des études, et qui précise que vous êtes couvert(e) en cas de destruction ou perte du matériel ou des livres empruntés appartenant à l'école.

Cette attestation doit mentionner vos nom, prénom et adresse (ou celle de vos parents si vous êtes domicilié(e) chez eux : dans ce cas, vos nom et prénom doivent figurer sur le document délivré par la compagnie d'assurance)

- l'attestation d'acquittement ou d'exonération de la Contribution de la vie étudiante et de Campus (cf. annexe 3) (hors étudiant·es en CE2A/CFPI)
  - la photocopie de vos diplômes (baccalauréat ET le plus haut diplôme de l'enseignement supérieur obtenu le cas échéant) si celle-ci n'a pas été remise antérieurement
  - la notification conditionnelle d'attribution d'une bourse d'études délivrée par le CROUS de Lille, si vous en bénéficiez (cf.annexe 4) - la notification définitive sera à fournir une fois l'inscription confirmée par l'école auprès du CROUS
  - la copie d'une pièce d'identité en cours de validité

### **Pour les candidat·es étranger·ères :**

- la copie de la carte de séjour (ou du récépissé de la demande) en cours de validité
  - la copie du test de compréhension du français (TCF) indiquant l'obtention du niveau B2 minimum

## Cas spécifiques :

Des aménagements liés à un handicap pour les examens écrits notamment peuvent être sollicités, joindre le document officiel de la CDAPH ou tout autre document en lien avec la demande d'aménagements.

LE DOSSIER D'INSCRIPTION ET SES ANNEXES  
SONT À DÉPOSER OU ENVOYER À L'ADRESSE  
POSTALE DU SITE D'INSCRIPTION

École Supérieure d'Art | Dunkerque - Tourcoing  
Inscriptions

**36 bis rue des Ursulines**

**59200 TOURCOING**

ou

**5 bis rue de l'Esplanade**

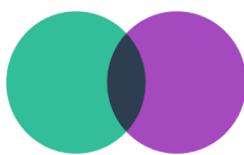
**59140 DUNKERQUE**

Tout dossier incomplet se verra renvoyé à l'expéditeur. L'étudiant·e ne sera pas considéré·e comme inscrit·e jusqu'à ce que ce dossier soit complet.

# Contribution de la vie étudiante et de campus et réforme de la sécurité sociale étudiante

annexe 3,

année universitaire 2026/2027



**CVEC**  
Contribution  
de vie étudiante  
et de campus

Avant de vous inscrire à l'ESA vous devez vous acquitter de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC). Elle contribue à l'amélioration des conditions de vie et d'étude et à la dynamisation de la vie de campus.

Elle est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiant·es et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention. La création de la CVEC s'accompagne de la disparition de la cotisation pour la sécurité sociale étudiante.

**Cette contribution, d'un montant de 105 €, est due obligatoirement chaque année et préalablement à votre inscription.**

Vous avez 2 manières de vous acquitter de cette obligation :

- En payant la CVEC, car vous y êtes assujetti. Son montant est fixé à 105 €.
- En étant exonéré·e de la CVEC. Dans ce cas, vous ne paierez rien.

Dans les deux cas, vous obtiendrez, à l'issue de la démarche, une attestation à fournir obligatoirement. Nous ne pourrons pas finaliser votre inscription sans cette attestation.

L'acquittement de la CVEC s'effectue en ligne sur [cvec.etudiant.gouv.fr](http://cvec.etudiant.gouv.fr)

Quatre types d'étudiants sont exonérés du paiement de cette contribution :

- les étudiant·es boursier·ères ou bénéficiaires d'une allocation annuelle accordée dans le cadre des aides spécifiques ;
- les étudiant·es réfugié·es ;
- les étudiant·es bénéficiaires de la protection subsidiaire ;
- les étudiant·es étant enregistré·es en qualité de demandeurs d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire.

Même si elles·ils sont donc dispensé·es de tout paiement, ces étudiant·es doivent obtenir une attestation d'exonération sur le site de paiement en ligne de la CVEC.

Cependant les étudiant·es en formation continue, c'est-à-dire dont la formation est prise en charge par leur employeur ou par un organisme collecteur, ne sont pas assujetti·es à la C.V.E.C.

Il en est de même pour les étudiant·es en échanges internationaux, qui réalisent une période de mobilité en France en cours d'année universitaire dans le cadre d'une convention passée entre leur établissement d'origine à l'étranger et un établissement d'enseignement supérieur en France. Exonéré·es de droits d'inscription en France, elles et ils ne sont pas non plus assujetti·es à la C.V.E.C.



Depuis le 1er septembre 2019, les étudiant·es géré·es par les mutuelles étudiantes sont automatiquement transférée·es au régime général ;

⇒ suppression de la démarche d'inscription à l'Assurance Maladie (sauf pour les nouveaux étudiants étrangers) ;

⇒ suppression de la cotisation : gratuité de l'assurance maladie obligatoire.

- Déjà étudiant·e : rattaché·e à une mutuelle étudiante (SMER/LMDE) > vous êtes automatiquement transférée·e au Régime Général (sans aucune démarche), et vous êtes rattaché·e à la CPAM de votre lieu de résidence.
- Nouvel·le étudiant·e à la rentrée 2026 > vous restez dans votre régime actuel (souvent celui des parents).
- **Nouvel·le étudiant·e étranger à la rentrée 2026 > s'inscrire obligatoirement auprès de l'Assurance Maladie et après l'inscription à l'Esä sur le site : <https://etudiant-étranger.ameli.fr/#>**

## Bourses d'études

annexe 4 et 5  
année universitaire 2026/2027

## BOURSE NATIONALE

Limite d'âge : 28 ans au 1er septembre 2026 pour une première demande.

## PROCÉDURE DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT

Le Dossier Social Étudiant devait être constitué sur le site du CROUS de Lille pour le mi mai 2026 (date à définir).

[www.crous-lille.fr](http://www.crous-lille.fr)

Vous devez au préalable vous munir de votre numéro d'Identifiant National Étudiant (INE) et de l'avis fiscal 2025 pour les revenus perçus par votre famille ou vous-même en 2024.

Vous devez saisir à l'écran votre voeu dans le cursus envisagé pour votre scolarité :

- > cursus entrant dans le cadre du système LMD conduisant à un niveau master,
  - > rubrique « art et architecture », en précisant l'année,
  - > l'établissement souhaité.

Par ailleurs, le dossier ainsi constitué vous permettra également de formuler une demande de logement en résidence universitaire.

Les étudiant·es qui n'ont pas passé le baccalauréat, et qui ne disposent donc pas d'un Identifiant National Étudiant, doivent choisir dans la constitution du dossier l'option «Saisir votre dossier social étudiant sans le n° INE», puis dans la rubrique «scolarité actuelle», l'option «Vous n'êtes pas scolarisé».

Ensuite, elles et ils répondent aux questions des menus déroulant normalement. Le système leur délivrera en fin de saisie un numéro d'INE provisoire qu'ils devront noter soigneusement.

## IMPORTANT

Les demandes doivent être formulées par anticipation, **indépendamment des confirmations d'inscription**, tant au concours d'entrée que pour votre inscription définitive dans l'école.

## Autres aides financières : aides spécifiques annuelles et ponctuelles

## Aides spécifiques annuelles - ASAAC

Tout·e étudiant·e en situation d'indépendance avérée ou de rupture familiale doit obligatoirement justifier de revenus personnels réguliers (50% du SMIC environ pour l'année) et fournir une déclaration d'imposition sur les revenus à son nom.

Pour obtenir cette aide, l'étudiant(e) doit prendre rendez-vous avec l'assistante sociale du CROUS afin d'appuyer leur demande.

#### Coordonnées du service social :

Secteur de Tourcoing :  
Crous de Lille, 74 rue de Cambrai  
Mme Lecointe, uniquement sur RDV  
via le 03 20 88 66 27

## Secteur de Dunkerque :

Université du Littoral Côte d'Opale, centre universitaire de la citadelle  
Mme Lemaire  
uniquement sur RDV via  
les 03 28 23 68 60 ou 03 20 88 66 27  
ou par mail : [service.social.littoral@crous-lille.fr](mailto:service.social.littoral@crous-lille.fr)

Toutes les informations sur les bourse d'études et autres aides spécifiques via ce lien :  
<https://www.crous-lille.fr/bourses/>

## Informations diverses

Rentrée Dunkerque : lundi 21 septembre 2026 à 9h30

**Pré-rentrée Tourcoing** : vendredi 18 septembre 2026 à 9h30 - Rentrée : lundi 21 septembre 2026 à 9h

CONSULTEZ RÉGULIÈREMENT LES MISES À JOUR DES LIVRETS DE L'ÉTUDIANT·E SUR [www.esa-n.info](http://www.esa-n.info)